

REGLEMENT DU JEU

Tirage au sort

Sociétés organisatrices: Hubsid e & Hubsid e.store avec la participation de Smartbox

1) DEFINITIONS

« **Jeu** » : désigne le jeu organisé du 3 au 19 mars 2023 par Hubsid e et Hubsid e.store (ci -après « les Sociétés organisatrices ») avec la participation de Smartbox, sous forme de tirage au sort, et accessible depuis les liens suivants :

<https://www.instagram.com/hubsid e/>

<https://www.facebook.com/Hubsid e>

<https://twitter.com/Hubsid e>

« **Gagnant(s)** » : désigne le(s) Participant(s) ayant été désigné à l'issu du(es) tirage(s) au sort organisé(s) selon les modalités décrites au paragraphe 5 du présent Règlement.

« **Hubsid e** » : désigne Hubsid e, une société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 905 921, dont le siège social est situé au 23/25 Avenue Kléber à Paris (75116), représentée Monsieur Sadri Fegaier, en sa qualité de gérant. Hubsid e est la société organisatrice du Jeu ; il n'est ni géré ni sponsorisé par les Réseaux sociaux.

« **Hubsid e.store** » : désigne une société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 834 267 072, dont le siège est situé 23-25 avenue Kleber, 75116 Paris, représentée Monsieur Sadri Fegaier, en sa qualité de gérant. Hubsid e.store est également une société organisatrice du Jeu ; il n'est ni géré ni sponsorisé par les Réseaux sociaux.

« **Participant(s)** » : désigne une personne éligible au Jeu au sens du paragraphe 2 du Règlement ayant participé au Jeu dans le respect des conditions définies aux paragraphes 3 et 4.

« **Page(s) de présentation/publication du Jeu** » : désigne la(es) page(s) disponible(s) depuis les liens suivants :

<https://www.instagram.com/hubsid e/>

<https://www.facebook.com/Hubsid e>

<https://twitter.com/Hubsid e>

« **Règlement** » : désigne le présent document et ses éventuels avenants.

« **Réseau(x) social(ux)** » désigne :

- Facebook (<https://fr-fr.facebook.com>), et/ou

- Twitter (<https://twitter.com/>), et/

- Instagram (<https://www.instagram.com>).

« **Smartbox** » : désigne SMARTBOX GROUP FRANCE, une société par action simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 507 859 163, dont le siège social est au 70 rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET, représentée par Monsieur Frédéric LELEUX, en sa qualité de président. C'est également une société organisatrice du Jeu ; il n'est ni géré ni sponsorisé par les Réseaux sociaux.

2) ELIGIBILITE

Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de plus de dix-huit (18) ans à la date de participation au Jeu ;
- domiciliée en France Métropolitaine ;
- disposant d'un accès à Internet et d'au moins un compte personnel actif et valide sur l'un des Réseaux Sociaux ;

Ne sont pas éligibles au Jeu :

- les salariés (et les membres de leur famille) des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L.233-16 du code de commerce par la société INDEXIA GROUP, dont le siège social est situé 23 avenue Kleber 75116 PARIS immatriculée au R.C.S. de Romans sous le numéro 834 866 824 ;
- les salariés (et les membres de leur famille) de la société Smartbox ;
- les personnes salariées des sociétés partenaires d'Hubsid, Hubsid.store et Smartbox ayant contribué le cas échéant à la création, l'organisation ou la gestion du Jeu lui-même.

Le Participant peut jouer une seule fois sur un seul réseau social de son choix. Autrement dit seule une participation par personne (même prénom et nom) est admise.

Les éventuelles participations aux Jeu ne répondant pas aux critères précités, ou ne respectant pas tout ou partie du présent Règlement, seront réputées nulles.

3) MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à compter du 3 mars 2023 à 15h00 et jusqu'au 19 mars 2023 à 23h59. Il est sans obligation d'achat.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. choisir le Réseau social et, en cas de pluralité de compte, le compte personnel depuis lequel il souhaite participer au Jeu ;
2. se connecter à son compte personnel sur le Réseau Social choisi ;
3. se rendre sur l'une des Pages de présentation du Jeu ;
4. Modalités particulières de participation :

4.1. Si le Participant a choisi FACEBOOK

Le participant doit alors :

- se rendre sur la page accessible depuis <https://www.facebook.com/Hubsid>
- lire la publication de présentation du Jeu ;
- prendre connaissance de l'intégralité du Règlement ;
- **s'« abonner » à la page @Hubsid et « commenter » la publication de présentation du Jeu en taguant le profil de trois (3) ami(e)s** en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet.

4.2. Si le Participant a choisi INSTAGRAM

Le participant doit alors :

- se rendre sur la page accessible depuis <https://www.instagram.com/hubsid/>
- lire la publications de présentation du Jeu ;
- prendre connaissance de l'intégralité du Règlement ;

- « suivre » le compte @hubside et « commenter » la publication de présentation du Jeu en mentionnant le profil de trois (3) ami(e)s, en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet.

4.3 Si le Participant a choisi TWITTER

Le participant doit alors :

- se rendre sur la page accessible depuis <https://twitter.com/Hubside>
- lire la publication de présentation du Jeu ;
- prendre connaissance de l'intégralité du Règlement ;
- « suivre » le compte @hubside et « retweeter » la publication de présentation du Jeu en taguant trois (3) ami(e)s, en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet.

Le Participant est informé que le respect de l'ensemble des dispositions du présent Règlement et de toutes les lois et Règlements applicables aux loteries et jeu publicitaires est une condition de participation au Jeu.

4) CHARTE DE BONNE CONDUITE

Le Participant est tenu de se conformer au Règlement et aux lois et Règlements en vigueur. À ce titre, le Participant s'engage notamment à ne pas publier de contenus, sur les Réseaux sociaux, en lien avec les Pages de présentation du Jeu et/ou au sujet du Jeu ou d'Hubside, Hubside.store et Smartbox, qui seraient :

- contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;
- contraires au respect de la vie privée ;
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine ;
- menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- à caractère pornographique, pédopornographique ou pédophile ;
- incitant à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- incitant au suicide ;
- violant la législation sur le secret des correspondances, ou, de façon générale, contraire à une Règlementation en vigueur ou une loi en vigueur ;
- violant des droits liés à la propriété intellectuelle ;
- permettant à des tiers de se procurer des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, des virus et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.
- de nature à causer un préjudice à Hubside, Hubside.store, Smartbox ou à un tiers ;
- dénigrants, moqueurs, inappropriés et/ou de nature à générer un mauvais état d'esprit, que ce soit de manière directe ou indirecte, ce qui inclut notamment tous les commentaires négatifs à l'encontre des Sociétés organisatrices, ainsi que tous les commentaires incompatibles avec leurs pratiques ou valeurs.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout commentaire ou post du Participant qui ne respecterait pas les règles visées ci-dessus pourra justifier la disqualification du Participant du Jeu, sans que la responsabilité des Sociétés organisatrices puisse être mise en jeu.

5) MODALITES DE SELECTION DU GAGNANT

Le 19 mars 2023 à 23h59, les prises de participations au Jeu seront clôturées.

Les Sociétés consolideront alors l'ensemble des noms et/ou pseudonymes des Participants ayant correctement participé au Jeu, et organiseront le 20 mars 2023 un tirage au sort parmi ces Participants à l'occasion duquel sera désigné cinq (5) Gagnants sur l'ensemble des Réseaux sociaux. Le tirage au sort sera réalisé via l'outil Comment Picker.

6) LOTS

Les cinq personnes désignées Gagnantes à l'issue du tirage au sort gagneront chacune une Smartbox « WEEK-END GOURMAND EN AMOUREUX » d'une valeur de quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (89.90 €).

Chaque dotation est nominative et incessible.

Les Gagnants seront informés du résultat par la société Hubsid e en commentaire de la publication de présentation du Jeu et messagerie privée via le(s) Réseau(x) Social(ux) qui le permettent, à partir du 20 mars 2023.

Pour récupérer son lot, le Gagnant devra se rendre dans la boutique Hubsid e.store de son choix. A défaut de boutique à proximité de son domicile (c'est-à-dire à moins de 30 kilomètres) et sous 10 jours à compter de l'annonce du résultat, il devra communiquer les informations suivantes à Hubsid e pour un envoi à domicile :

- Nom du Gagnant
- Prénom du Gagnant
- Adresse postale complète en France Métropolitaine
- Numéro de téléphone du Gagnant
- Adresse Email du Gagnant

En cas d'impossibilité de contacter le Gagnant, d'empêchement ou de renonciation du Gagnant à la jouissance de sa dotation, pour quelque cause que ce soit, il sera réputé démissionnaire, sa participation au Jeu sera caduque et la dotation sera perdue. Les Sociétés organisatrices pourront décider de ne pas la réattribuer.

7) PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites. Les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits dans le cadre du Jeu sont la propriété exclusive de Hubsid e, Hubsid e.store et Smartbox ou en possèdent les droits d'utilisation auprès de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le Gagnant autorise Hubsid, Hubsid.store et Smartbox à reproduire et publier gracieusement son image et son prénom, éventuellement sa voix, son nom ou pseudonyme, sur les Réseaux Sociaux pendant la durée du Jeu et pour une durée de trois (3) mois après sa date de fin, au cours de laquelle l'identité et l'image du Gagnant du Jeu pourra être utilisée dans le cadre de messages de communication promotionnelle relatifs au Jeu, quel que soit le support de diffusion (document papier, affichage, vidéo, internet y compris les réseaux sociaux) sur le territoire du monde entier, sans contrepartie financière complémentaire. Dans le cas où les Sociétés organisatrices souhaiteraient effectuer une autre utilisation ou en faire bénéficier une autre société du Groupe auquel elles appartiennent, une autorisation spécifique sera signée le cas échéant.

Tout Participant s'engage, aussi bien de manière générale que particulière, à garantir Hubsid, Hubsid.store et Smartbox contre tout recours, toute revendication, toute réclamation ou toute action intentée à son encontre sur le fondement d'une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers sur les droits concédés à Hubsid, Hubsid.store et Smartbox.

8) RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme aux règles légales et celles visées dans le présent Règlement. Hubsid et Hubsid.store se réservent le droit de procéder à toute vérification notamment de l'identité du Participant et de son respect du présent Règlement ainsi que le droit de disqualifier tout Participant qui donne des informations erronées notamment sur leur identité et plus largement viole les règles du Jeu. Hubsid et Hubsid.store se réservent le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu.

9) VIE PRIVEE ET DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Hubsid et Hubsid.store sont amenées à utiliser des informations (telles que notamment prénom, nom, pseudonyme, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone) dans le cadre du Jeu.

La transmission de ces informations est nécessaire pour la mise en œuvre du Jeu.

Hubsid et Hubsid.store sont conjointement responsables de traitement.

Les données sont destinées à Hubsid et Hubsid.store, ainsi que le cas échéant à leurs sous-traitants en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicables pour assurer la mise en œuvre du Jeu. Ces données pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Ces données sont confidentielles, à l'exception des informations rendues publiques par le Participant lui-même.

Elles seront conservées pour une durée limitée à celle de la mise en œuvre du Jeu (sous réserve des données nécessaires pour répondre à une obligation légale ou réglementaire qui pourraient être conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'obligation en cause).

Toutes les autres conditions applicables au traitement des données personnelles du Participant par Hubsid et Hubsid.store (et notamment le lieu de stockage, les conditions de sécurité et les modalités

d'exercice des droits d'accès de suppression, de limitation et d'opposition) sont consultables à tout moment sur <https://www.hubside.com> et <https://www.hubside.store> dans la rubrique « mentions légales et données personnelles ».

Le Participant reconnaît que les Sociétés organisatrices ne peuvent garantir ni la confidentialité, ni l'effacement des données personnelles publiées ou communiquées par le Participant lui-même sur les Réseaux Sociaux. Il est exclusivement responsable de toutes les conséquences liées à la publication volontaire d'informations personnelles, et notamment de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone.

10) RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet. Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion aux Réseaux Sociaux et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude ou d'une défaillance technique, ou tout autre motif dépassant le contrôle d'Hubside et Hubside.store et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu :

- Les Sociétés organisatrices se réservent alors le droit d'annuler, de modifier les conditions ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que le Participant ne puisse rechercher sa responsabilité de ce fait.
- la responsabilité des Sociétés organisatrices ne pourra être engagée pour les dommages directs ou indirects de toute nature qui pourraient en découler.

11) MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le Règlement est disponible pendant toute la durée du Jeu depuis les Pages de présentation du Jeu. Les Sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement.

12) RECLAMATIONS

Toute réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse suivante : Hubside, Service juridique, 1, rue Camille Claudel 26100 Romans sur Isère. Toute réclamation adressée au-delà d'un délai de 15 jours à compter de la clôture du Jeu ne pourra être prise en considération.

13) DROIT APPLICABLE

Le présent Règlement est soumis au droit français.

v. 01 mars 2023